



INFORMATIONS
SÉCURITÉ PATIENTS

INFORMATION TRANSMISE SOUS L'AUTORITE DE L'ANSM

Lettre aux professionnels de santé

19 Octobre 2022

ISUPREL 0,20 mg/1 mL, solution injectable (isoprénaline) – Arrêt de commercialisation fin 2022

Information destinée aux cardiologues, anesthésistes, réanimateurs médicaux, urgentistes, et pharmaciens hospitaliers

Madame, Monsieur,

Pfizer souhaite vous informer de l'arrêt de commercialisation d'Isuprel (Isoprénaline) 0.20 mg/1 mL, solution injectable. Pfizer n'est plus en mesure de fournir le marché avec Isuprel suite à l'interruption de fourniture par un tiers d'un ingrédient pharmaceutique actif et aucune alternative viable n'a été identifiée.

Nous estimons que le stock restant d'Isuprel sera épuisé d'ici novembre 2022.

En attendant, un contingentement quantitatif est mis en place depuis le 03 octobre 2022 afin de préserver les stocks restants. Une autre spécialité pharmaceutique similaire devrait prochainement être disponible sur le marché français.

Informations complémentaires

L'isoprénaline est une amine sympathomimétique synthétique structurellement apparentée à l'épinéphrine mais qui agit presque exclusivement sur les récepteurs bêta avec une très faible affinité pour les récepteurs alpha-adrénergiques.

L'isoprénaline est utilisée dans les indications suivantes :

Médicament d'urgence :

- du syndrome de Stokes-Adams par bloc auriculo-ventriculaire dans l'attente de l'appareillage temporaire ou définitif ;
- des bradycardies extrêmes par bloc sino-auriculaire syncopal dans l'attente d'un appareillage temporaire ou définitif ;
- de l'arrêt cardiaque lorsque l'activité cardiaque réapparaît ;
- du bas débit cardiaque, après chirurgie cardiaque ;
- des torsades de pointes, en cas d'impossibilité de stimulation à cadence ventriculaire rapide, associé au traitement étiologique de la torsade et de la restauration de la kaliémie.

Recommandations pour les professionnels de santé

Les professionnels de santé peuvent prioriser l'utilisation des stocks restants dans les indications ci-dessous:

- Syndrome de Stokes-Adams par bloc auriculo-ventriculaire dans l'attente de l'appareillage temporaire ou définitif ;

- Bradycardies extrêmes par bloc sino-auriculaire syncopal dans l'attente d'un appareillage temporaire ou définitif ;
- Torsades de pointes, en cas d'impossibilité de stimulation à cadence ventriculaire rapide, associé au traitement étiologique de la torsade et de la restauration de la kaliémie.

Les professionnels de santé doivent utiliser leur jugement clinique, les directives locales/médicales actuelles, et autres sources médicales reconnues afin de déterminer le traitement le plus approprié pour les patients.

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur www.signalement-sante.gouv.fr.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.



Information médicale

Pour toutes demandes concernant cet arrêt de commercialisation, merci de contacter le département d'information médicale Pfizer au 01 58 07 34 40 ou sur www.pfizermedicalinformation.fr.